



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 26 octobre 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Doms, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	21	6	27	27	2

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Abstention</u>
27	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michèle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DUMONT ST PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MALET Patrick, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres suppléants ayant voix délibérative : GRANDAUD Gilbert

Membres ayant donné pouvoir : ANOMAN Matthieu a donné pouvoir à THEYS Michel, BERTRAND Sylvaine a donné pouvoir à BOSDEVIGIE Jean Pierre, BODIN Pascal a donné pouvoir à BIDAUD Jean Michel, COLIN Juliana a donné pouvoir à SIMON Philippe, GORA Richard donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, MARQUES Evelyne a donné pouvoir à BAUDEMONT Dominique.

Membres excusés : CHAMPAUD Marc, ECHASSERIAU Vincent, LOURADOUD Patricia

Membres absents : DELEFOSSE Laurent, LEVET Elise, Simon Isabel.

Secrétaire de séance : Michel Theys

FINANCES

Délibération n°79-2023 : Vote de la TASCOT annule et remplace

Madame la Vice-Présidente rappelle que les membres du Conseil Communautaire ont voté à l'unanimité une revalorisation du coefficient multiplicateur de la TASCOM le 28 septembre 2023. Toutefois, il convient de rectifier cette délibération qui était imprécise et de procéder à un annule et remplace.

Pour rappel, la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ne s'applique sur le territoire des Portes de Vassivière qu'au seul supermarché installé à Eymoutiers (CASINO).

Madame la Vice-Présidente informe que le coefficient multiplicateur de TASCOM ne peut être augmenté que de 0,05 par an. Il est actuellement de 1,05, ce qui a rapporté 21 220 € en 2022.

Elle propose aux élus communautaires de passer le coefficient multiplicateur à 1,10 soit un produit estimé de TASCOM de 22 230 €, permettant ainsi un produit supplémentaire d'environ 1 000 €.

A l'unanimité, les élus communautaires décident, après en avoir délibéré, de :

- **FIXER le coefficient multiplicateur à 1.10 de la TASCOM de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière pour l'année 2024**
- **DIRE que cette délibération annule et remplace la délibération 62-2023 du 28 septembre 2023.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme,

A Eymoutiers le 27 octobre 2023

La Présidente
Mélanie PLAZANET

**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **31 OCT. 2023**

Publié le : **31 OCT. 2023**